



Bruxelles, le 25 novembre 2022

Chers Parents de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années,

Vos enfants ont reçu leur horaire d'examens. Dans cet horaire, vous avez pu lire qu'il est fait mention **d'études** (le vendredi 9 décembre, le lundi 12 décembre et le mardi 13 décembre de 10h à 12h50, puis de 13h40 à 14h30). Ces études ont lieu **en classe** et seront **accessibles sur inscription** au moyen du talon ci-dessous. Il est donc très important que vous le remplissiez et le fassiez parvenir à temps.

Nous insistons sur le fait que ces études doivent servir à... étudier en vue des examens. **Ce qui veut dire qu'un élève qui perturberait le climat de la classe lors de ces trois jours d'étude sera écarté et devra se résoudre à étudier, ces trois jours-là, à domicile.**

**Il est important que votre réponse nous parvienne le jeudi 1<sup>er</sup> décembre au plus tard.**

Le **réfectoire** restera disponible aux élèves inscrits aux études en classe **jusqu'au mardi 13 décembre** inclus.

Nous vous prions de croire, chers Parents, à l'expression de nos sentiments les meilleurs,

**Rossano Rosi & Jérôme Payet**  
Direction de l'Institut Saint-Dominique

---

**Talon à remettre sans faute pour LE JEUDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE à l'éducateur-référent**

M. / Mme . . . . ., PARENT(S) DE . . . . . (classe . . . . .)

Nous avons pris connaissance des informations relatives à l'organisation des 9, 12 & 13 décembre.

- Mon enfant restera à la maison le vendredi 9 décembre.
- Mon enfant restera à la maison le lundi 12 décembre.
- Mon enfant restera à la maison le mardi 13 décembre.
  
- Mon enfant étudiera en classe le vendredi 9 décembre.
- Mon enfant étudiera en classe le lundi 12 décembre.
- Mon enfant étudiera en classe le mardi 13 décembre.

Signature(s) . . . . .